

## **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation proposées par Fontaine O Livres. Toute inscription à une session de formation organisée par Fontaine O Livres implique la consultation préalable des présentes conditions générales et l'adhésion automatique, irrévocable et sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente.

### **1. INSCRIPTION ADMINISTRATIVE ET PÉDAGOGIQUE**

Afin de valider son inscription, le Client doit impérativement renvoyer à l'organisme de formation le présent document paraphé, signé et cacheté (le cas échéant), avec la mention manuscrite « Lu et approuvé ». Par cet acte, le Client déclare accepter sans réserve les termes qui lui sont proposés ainsi que les présentes conditions générales. Toute inscription à une session de formation organisée par Fontaine O Livres requiert une coopération de la part de l'apprenant(e) ou des apprenant(e)s vis-à-vis de la préparation pédagogique de la session ; un questionnaire préparatoire, dans lequel seront demandés des éléments précis, sera porté à la connaissance des personnes inscrites. Les réponses à ce questionnaire, strictement dédiées au formateur, seront traitées de manière collective et respectueuse de la notion de confidentialité, conformément aux exigences de la RGPD.

### **2. CONDITIONS D'ACCÈS**

Le(s) Bénéficiaire(s) de l'acte de formation se verront informés des modalités précises d'accès au lieu dans leur convocation officielle à la formation, ainsi que des différentes options de restauration, de transport ou d'hébergement à proximité du lieu de formation. Ils peuvent toutefois s'en informer en amont sur le site de Fontaine O Livres ([www.fontaineolivres.com](http://www.fontaineolivres.com)).

Du matériel de prise de note (papier et stylos) pourra être fourni au(x) Bénéficiaire(s) sur le lieu de la formation. Fontaine O Livres encourage vivement les apprenant(e)s à venir muni(e)s de leur propre ordinateur. En cas d'impossibilité pour l'apprenant(e) de remplir cette condition, celui-ci peut prendre contact avec l'équipe de Fontaine O Livres afin de trouver une solution.

Dans le cadre de la crise sanitaire : le port du masque et le respect des gestes barrières seront obligatoires tout le long de la formation. Du gel hydroalcoolique sera également à votre disposition dans l'espace de formation. Lors de la formation, chaque participant(e) sera responsable de sa place ainsi que de son matériel.

### **3. CONDITIONS DE RÈGLEMENT**

En contrepartie de l'action de formation, le Client s'engage à verser à Fontaine O Livres le montant des frais de formation indiqués sur le présent devis qu'il aura signé. Dans le cadre d'un devis établi au Tarif Entreprise, ces frais de formation peuvent faire l'objet d'une demande de prise en charge par un ou plusieurs financeurs tiers, de manière totale ou partielle. Cette prise en charge doit faire l'objet d'une convention conclue entre le Bénéficiaire et son ou ses financeurs, et que le Bénéficiaire doit impérativement porter à la connaissance de Fontaine O Livres.

Le règlement sera effectué net sans escompte à réception de la facture. Pour toute formation devisée au Tarif Entreprise, le règlement de la formation sera demandé à l'issue de la formation. Pour toute formation devisée à un autre Tarif, le règlement devra être acquitté au plus tard la veille du premier jour de formation.

En cas de non-paiement à son échéance, toute somme due portera intérêt de plein droit au taux d'une fois et demi le taux d'intérêt légal.

Le règlement d'une formation peut être effectué par virement ou par chèque transmis à l'adresse de Fontaine O Livres.

### **4. ASSIDUITÉ**

Le(s) Bénéficiaire(s) s'engage(nt) à assister à l'intégralité de l'acte de formation du présent devis-convention, et à attester de leur présence en signant, de manière physique ou dématérialisée, les feuilles d'émargement présentées par l'organisme de formation.

Toute absence sera signalée à l'organisme de formation par le formateur, pour chaque demi-journée. Sans justification d'une absence dans les 48h par un motif sérieux (arrêt de travail, etc.), l'organisme de formation prendra contact avec l'apprenant.e afin de formaliser son absence et pour appliquer les éventuelles sanctions.

## **5. ABANDON**

En cas de désistement du Bénéficiaire dans un délai de 10 jours ouvrés avant la date de démarrage de l'acte de formation, Fontaine O Livres sera en droit d'exiger un versement de 50% du coût du stage à titre de dédommagement. Cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue du Client, et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO. Dans le cas où l'action de formation commencée par le Bénéficiaire se trouverait définitivement interrompue pour une raison indépendante de la volonté de l'organisme de formation, Fontaine O Livres facturera à titre d'indemnisation :

- 75% du coût du stage si ce dernier est interrompu dans sa première moitié ;
- 100% du coût du stage si ce dernier est interrompu lorsque la moitié du stage est dépassée ;
- dans d'autres cas, la totalité des sommes versées resterait acquise à Fontaine O Livres.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de Fontaine O Livres, seules seront dues les sommes correspondant à la formation déjà réalisée.

## **6. ACCIDENT**

Tout.e apprenant.e témoin ou victime d'un accident survenu au cours de la formation doit immédiatement prévenir le formateur en charge de l'animation du stage, qui mènera lui-même les actions nécessaires pour la déclaration du susdit accident auprès du responsable de l'organisme et la prise en charge des gestes de secours apportés à la victime.

## **7. RESPONSABILITÉ DES APPRENANT.E.S**

Pendant la durée de l'acte de formation, le ou les apprenant.e.s demeurent sous la responsabilité de leur employeur (le Client) : celui-ci est donc responsable de leurs faits et gestes en vertu de l'article 1384 du Code civil pour tout dommage qu'ils

pourraient causer au cours de la formation. Les apprenant(e)s sont également tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement qui leur est communiqué en amont de la formation.

## **8. SUIVI PÉDAGOGIQUE & DOCUMENTATION**

En contrepartie des versements reçus, Fontaine O Livres s'engage à réaliser toutes les actions prévues dans le cadre de la présente convention et à fournir tous les documents et pièces de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation.

Fontaine O Livres remettra en outre à chaque apprenant(e) une Attestation de Fin de stage ainsi qu'un Relevé d'Acquis de Formation, ce dernier document étant basé sur les réponses de l'apprenant(e) au questionnaire d'évaluation remis à la fin de l'acte de formation. Fontaine O Livres pourra également, sur demande, remettre au Client les feuilles d'émargement remplies au cours de la session.